

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-35
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 1^{er} octobre 2026

Le 1^{er} octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Sophie Besnard, Vice-Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT
PRESENTS
(12) Mme BAUDRY, Mme BELAUD, Mme BESNARD, M. BOURREAU, Mme COUSSEAU,
Mme FERCHAUD, M. GABORIAUD, M. LOGEIS, Mme MORIN, M. PERCHER,
Mme ROUSSELOT, Mme SOULARD

ABSENTS
EXCUSES
(5) M. BACLES, Mme COTILLON, Mme MENARD, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS De Mme COTILLON à Mme FERCHAUD

Date de la
convocation 25 septembre 2026

Secrétaire de
séance Mme VINCENDEAU

BUDGET PRINCIPAL DU CIAS (40800) – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature M57,

Il est proposé la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser	Montant budget après DM
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 474,02 €	-1 500,00 €	39 974,02 €
	2188	020	Autres	10 474,02 €	-1 500,00 €	8 974,02 €
040			OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
	13918	020	Autres subventions	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL					0,00 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme

La Présidente

Emmanuelle MENARD

11

Sophie BESNARD

Vice-Présidente

Service et autonomie à domicile



Transmis en préfecture le 07/10/2026

Notifié ou publié le 07/10/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.